



Suite accident de travail et fin de CDD

Par **Nanyloulou**, le **07/01/2014** à **21:49**

Bonsoir,

Je suis désolée si je ne suis pas sur le bon forum mais j ai besoin de vos lumières.

J ai été embauchée il y a un an dans un EHPAD, plusieurs CDD, Le 17 décembre j ai été victime d'un accident du travail. La fin de mon dernier CDD s'arrêtait le 31.12 Je suis en arrêt jusqu'au 21 janvier. Ayant eu la directrice de l EHPAD tout à l heure elle me dit que je n ai pas a lui envoyer la prolongation d'arrêt de travail étant donné que plus aucun contrat nous liait. (Au passage elle me doit 80heures à peu près)Mais qu elle pourrait peut être me reprendre à la fin de mon arrêt de travail si je n avais pas de séquelles. Alors voila mes questions:

->Est elle dans son droit étant donné que c est un accident du travail?

->Elle me doit donc des indemnités suite à mes CDD ?

J'espères avoir été assez claire dans mes explications. Je vous remercie d'avance pour votre aide

Par **P.M.**, le **08/01/2014** à **00:18**

Bonjour,

L'accident de travail ne prolonge pas le CDD arrivé à terme...

L'employeur doit vous payer tout ce qui vous est dû dans le solde de tout compte...

Par **Juriste-social**, le **08/01/2014** à **10:44**

Bonjour,

Vous avez évoqué plusieurs CDD. Combien au juste ? Quels sont les motifs de recours à ces CDD dans l'ordre d'établissement de ces derniers ? Quelle a été la durée de chaque CDD en mois ?

Cordialement.

Par **Nanyloulou**, le **08/01/2014** à **12:39**

J'ai eu 6 CDD consécutifs en 1 an. Les 3 premiers de 1 mois, le 4ieme de 2 mois et les deux derniers de 3 mois. Les motifs de ces CDD était pour des remplacements d'agents à différentes fonctions. Etant donné qu'elle ne me reprend pas je dois toucher une indemnité pour toutes ces fins de contrats ?

Par **Juriste-social**, le **08/01/2014** à **13:27**

Bonjour,

Chaque CDD doit donner lieu au paiement de l'indemnité de précarité peu important qu'elle vous reprenne ou pas.

Par **P.M.**, le **08/01/2014** à **14:21**

Il est vraisemblable qu'il s'agisse de CDD de droit public (à confirmer par l'intéressé) et il n'y a donc pas d'indemnité de précarité à attendre...

Par **louloute81**, le **17/07/2015** à **00:47**

j'ai eu un accident de travail 3 jours avant la fin de mon contrat cdd , je suis reconnue accident de travail j'ai été opérée mais qui me paye , et la sécurité peuvent t il me contrôler car je n'ai pas d'employeur et j'ai autorisation de sorte s'en restriction d'horaire
j'ai demandé pour partir qls jours au médecin conseil pour un changement de département avec certificats du médecin il me refuse de partir ,j'ai redemandé avec des lettres du chirurgien et des certificats des 2 mon chirurgien et médecin peuvent refuser encore car la y a plusieurs preuves de se départ (la CPAM sont des enmerdeurs)

Par **P.M.**, le **17/07/2015** à **10:20**

Bonjour tout d'abord,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...

La CPAM gère de l'argent public...